

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3590**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 126, rue Dedieu et appartenant aux époux Benhamou

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3590**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 126, rue Dedieu et appartenant aux époux Benhamou**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située 126, rue Dedieu à Villeurbanne et appartenant aux époux Benhamou.

L'acquisition de cette parcelle, déjà aménagée en trottoir par la Communauté urbaine, permettra de régulariser la situation du foncier concerné par l'élargissement de la rue Dedieu, inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) sous l'emplacement réservé de voirie n° 52.

Cette parcelle, d'une superficie de 30 mètres carrés, est cadastrée sous le numéro 285 de la section BM.

Aux termes du compromis qui a été établi, les époux Benhamou céderaient cette parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, au prix de 600 €.

La Communauté urbaine s'engage, en outre, à faire procéder à sa charge à la remise en état de la parcelle, objet de la vente, déjà aménagée en trottoir, comprenant la réfection totale de l'enrobé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 600 €, d'une parcelle de terrain nu cadastrée BM 285 située 126, rue Dedieu à Villeurbanne et appartenant aux époux Benhamou, dans le cadre du projet de l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 600 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.